



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le **07 JUL. 2026**
ID : 057-245700695-20260701-D2026_93_SI-AR

DECISION 2026-93

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de chargement, de transport et d'épandage des boues de la Station d'épuration de Hettange 1 est conclu avec la société Max Agri Travaux Agricoles - 16, Rue d'Epernay - L1490 Luxembourg, pour un montant de 26 736 € H.T..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 1^{er} juillet 2026

Le Président
Roland BALZERCAK

